

pas à destination, contribuant ainsi à la création d'un marché noir florissant. En outre, des contingents innombrables de recrues n'ayant aucune expérience militaire préalable ont été entraînés au métier de soldat, ce qui a engendré une génération entière d'hommes ne maîtrisant rien d'autre que l'art de la guerre.

La fin des combats n'a pas mis un terme à la diffusion des armes et des stupéfiants dans les régions avoisinantes, ce qui a contribué à alimenter l'instabilité dans tout le secteur. Il en a résulté une augmentation en spirale de la criminalité qui a favorisé à son tour une augmentation de l'effectif paramilitaire. Kartha conclut que la prolifération des armes légères perturbe le développement social et empiète sur la sécurité.

**605.** Laurance, Edward J. « Les excédents d'armes et le microdésarmement. » *Désarmement: Revue périodique publiée par les Nations Unies*. Volume XIX, numéro 2, 1996, p. 53-60.

Selon Laurance, la Guerre froide a favorisé l'accumulation d'armes légères et d'armes de petit calibre. Depuis 1989, les accords de désarmement ont créé d'énormes surplus d'armes en un temps record. Ces surplus doivent être éliminés si on veut s'assurer un avenir paisible.

La situation en El Salvador est présentée comme un bon exemple de l'ampleur de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Le problème s'aggravait si rapidement dans ce pays que le gouvernement a demandé l'aide des Nations Unies. Un programme de rachat de fusils en échange de mesures d'amnistie, instauré en 1995, a incité les citoyens à rendre volontairement leurs armes. L'élaboration du plan de mise en oeuvre d'un tel programme en El Salvador respecte certains critères qui, selon Laurance, devraient guider la participation de l'Organisation des Nations Unies aux interventions de microdésarmement en général :

- 1) le surplus d'armes joue un rôle important dans la violence armée;
- 2) les armes causant problème sont des armes de style militaire dont les citoyens n'ont pas besoin pour assurer leur sécurité personnelle;
- 3) les forces de sécurité des États ne réussissent pas à collecter ces armes;
- 4) les forces de sécurité des États ont assez d'expérience pour que l'Organisation des Nations Unies puisse offrir l'aide supplémentaire requise pour mener à bien une campagne de désarmement;
- 5) la collectivité concernée a la compétence requise pour élaborer, de concert avec les forces de sécurité intérieures, un plan de lutte contre la prolifération des armes, et pour y jouer un rôle central;
- 6) ce sont les États membres qui décident de la participation de l'Organisation des Nations Unies au microdésarmement.

Laurance prétend que le nombre de pays ayant besoin de recourir au microdésarmement s'accroît; le programme de rachat de fusils en El Salvador peut être considéré comme un prototype applicable à d'autres situations.